



## **L'enquête est fondée sur une plainte alléguant qu'Europol ne gère pas de véritable registre public**

Affaire ouverte

**Affaire 2272/2019/MIG - Ouvert le 12/03/2020 - Décision le 04/02/2021 - Institution concernée** Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs ( Solution aboutie ) |

Le Médiateur européen a ouvert une enquête sur la manière dont l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol) enregistre les documents dans le cadre des obligations qui lui incombent en vertu des règles de l'UE relatives à l'accès du public aux documents.